



Un immense bravo à Julien Bonnaudin ! Ce dimanche 5 juillet 2026, il a décroché le titre de **champion de France de moto-cross 125 cm³**, une victoire éclatante qui témoigne de son talent, de son courage et d'une détermination sans faille.

Quelle fierté pour lui, pour son entourage, et pour toute notre commune !

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Vie du Conseil
Budget
Point sur les travaux
Horaire de la Mairie
Permanence des élus
Vos Déchets
Civisme
Commémoration du 8 mai

VIE ASSOCIATIVE

Présence Verte Charente
Ateliers 2026
Associations d'ici et d'alentours
Mots croisés par Sylvain MARCADIER
APE
A l'école de TOUVERAC

EDITO

Chères Touvéraçoises, chers Touvéraçois,

Le renouvellement du conseil municipal ouvre un nouveau chapitre pour notre commune. Avec sincérité, humilité et au nom de toute l'équipe municipale, je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous nous accordez. Elle nous donne l'énergie et l'envie d'aller encore plus loin pour la réussite de notre commune. Je mesure pleinement la responsabilité de ce nouveau mandat.

Ce mandat démarre avec une ambition forte : continuer à faire grandir Touvérac, sans jamais perdre ce qui fait son identité — une qualité de vie appréciée, une solidarité vivante, un dynamisme qui nous rassemble. Nous voulons être une équipe proche de vous, attentive à vos besoins, prête à relever les défis d'aujourd'hui et à préparer ceux de demain. L'engagement, la disponibilité, l'écoute seront les piliers de notre action collective. Touvérac continuera son chemin seule, tout en renforçant ses bonnes relations, avec la communauté de communes, les communes voisines : Baignes, Le Tâtre, Et ce, dans un esprit de confiance et de respect mutuel.

Dans ce nouveau numéro, vous retrouverez toute la vitalité de notre vie communale et associative. Chacun y contribue, chacun y trouve sa place, et nous espérons que vous en profitez pleinement. Plus que jamais, nous croyons en la force du collectif. Ensemble, faisons avancer notre commune, rendons-la encore plus accueillante, plus solidaire, plus tournée vers l'avenir.

Le **19 avril**, nous avons eu le plaisir d'accueillir nos aînés pour une **journée festive et conviviale**. L'animation, assurée par **Sandra LODYNA** et **Éric**, son chanteur, ont apporté une belle énergie à l'événement. Le repas, préparé par **SARL Couraud Réception**, a été unanimement salué pour sa qualité. Cette journée, sans aucune fausse note, a rencontré un vif succès. Nous nous retrouverons l'an prochain avec autant de plaisir !

Concernant les écoles, l'Inspection académique envisageait de transférer les élèves de GS-CP vers Baignes, ce qui aurait entraîné la fermeture de la classe de Mme COURCELLE (GS-CP-CE1). Après concertation avec Bernard DESSE, maire de Le Tâtre, nous avons proposé une solution alternative : installer la classe de M. SOUARAC (CE1-CE2) dans le modulaire de Touvérac. L'académie a validé cette proposition. Cet été, des travaux seront menés dans les écoles et la cantine pour garantir les meilleures conditions d'accueil dès la rentrée de septembre.

À l'heure où j'écris ces lignes, la **vigilance ORANGE canicule** est en cours et nous ressentons tous la difficulté de ces températures extrêmes. Pour vous offrir un peu de fraîcheur, **la salle des fêtes de Touvérac est ouverte chaque après-midi**. N'hésitez pas à m'appeler, à apporter votre transat et à venir profiter d'un espace agréable pour vous rafraîchir et vous reposer.

A compter de septembre 2026, le bus France services s'installera sur le parking d'Intermarché à compter de septembre et **vous proposera un accompagnement pour réaliser vos démarches administratives et numériques liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi**. De plus amples renseignements vous seront donnés ultérieurement.

Si vous rencontrez des difficultés de mobilité pour faire vos courses, **Marie-Paule Bodin** peut vous proposer une solution adaptée à votre situation. Vous pouvez la contacter au **06 68 92 03 77**

Je vous renouvelle mon engagement total au service de Touvérac.

Bien fidèlement,

La Maire de Touvérac,
Jocelyne DUMONTET

VIE COMMUNALE

RETROSPECTIVE EN PHOTO DU REPAS DES AINES

REPAS DES AINES : 19 AVRIL 2026

MOMENT DE RASSEMBLEMENT ET DE CONVIVIALITE



Suite à l’élection du 15 mars 2026, le conseil municipal a été installé le 20 mars 2026.

Voici l’équipe rassemblée autour de Jocelyne DUMONTET, Maire, composée de 3 adjoints et de 11 conseillers municipaux.



Maire	Mme DUMONTET	Jocelyne	CM	M	GIRARD	Pierre
1er Adjoint	M. COTTET	Emmanuel	CM	M	GIRARD	Alain
2ème Adjoint	Mme TOURAINE	Marie-Laure	CM	M	BENESTY	Xavier
3ème adjoint	M. MILLET	Fabrice	CM	Mme	ROHAUT	Véronique
CM	Mme VERNAT	Isabelle	CM	Mme	VIAUD	Joanna
CM	M CORNUAULT	Jacques	CM	Mme	RULIN	Léa
CM	Mme BODIN	Marie-Paule	CM	M	GEORGEON	Charlélie
CM	Mme JARA	Véronique				

Ci-dessous les diverses commissions auxquelles participent les conseillers municipaux de TOUVERAC

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES A LA CDC 4B

EDUCATION	TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITE	CULTURE PATRIMOINE TOURISME	ECONOMIE COMMERCE EMPLOI ARTISANAT	ENFANCE JEUNESSE MONDE ASSOCIATIF	TRAVAUX	GESTION DE L'EAU SPANC DECHETS	VOIRIE AGRICULTURE ECONOMIE CIRCULAIRE	URBANISME ADS HABITAT	SERVICE AUX COMMUNES
Marie-Paule BODIN	Fabrice MILLET	Véronique JARA	Véronique JARA	Véronique JARA	Emmanuel COTTET	Jacques CORNUAULT	Emmanuel COTTET	Joanna VIAUD	Véronique JARA
		Fabrice MILLET	Fabrice MILLET	Marie-Laure TOURAINE			Joanna VIAUD		Jocelyne DUMONTET
		Jacques CORNUAULT		Marie-Paule BODIN			Charlène GEORGON		Marie-Laure TOURAINE
		Isabelle VERNAT		Fabrice MILLET					
				Véronique ROHAUT					

POINT SUR LES TRAVAUX

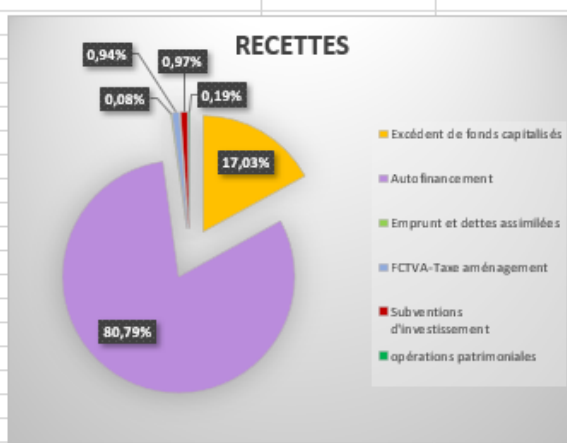
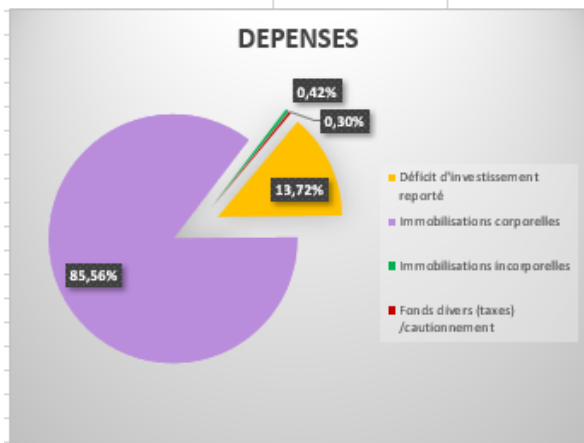
Au 1^{er} semestre 2026,

- Nous avons fait réaliser une chappe par un artisan de Touvérac, dans le hangar situé sur la Route de Brossac et avons posé une porte. Il reste à réaliser un portail et des fenêtres. Ce qui sera fait aussi par des artisans de Touvérac, réalisation et pose au plus tard en octobre. Nous aménagerons un box pour que VET'BRAD s'installe, libérant ainsi le garage. Une fois le garage déménagé, nous y installerons l'APE.
- Nous avons acheté :
 - Des étagères pour ranger les archives ;
 - Un godet pour le tracteur, une débroussailleuse manuelle, une armoire pour ranger en sécurité l'outillage,
 - Une armoire de rangement et une armoire forte pour protéger les documents d'état civil dans le bureau du maire,
 - Mise aux normes de l'électricité et ajout de points lumineux dans la mairie, remplacement de l'alarme avec prochainement un système de vidéosurveillance,
 - Renforcement d'une partie de la toiture de l'église
 Une poubelle extérieure, une table de pique-nique, et un distributeur cani-sac.

BUDGET 2026

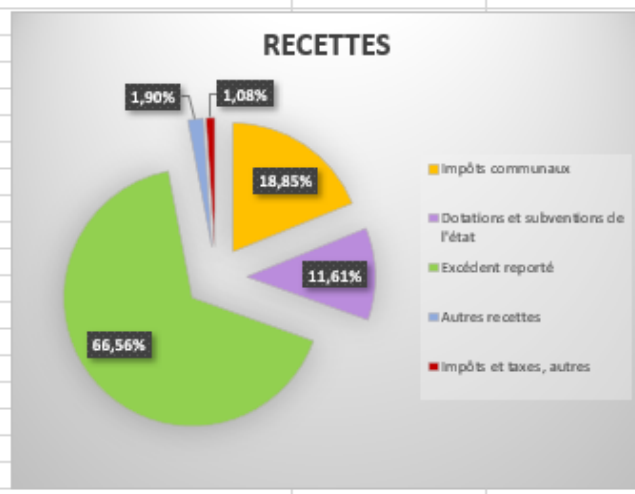
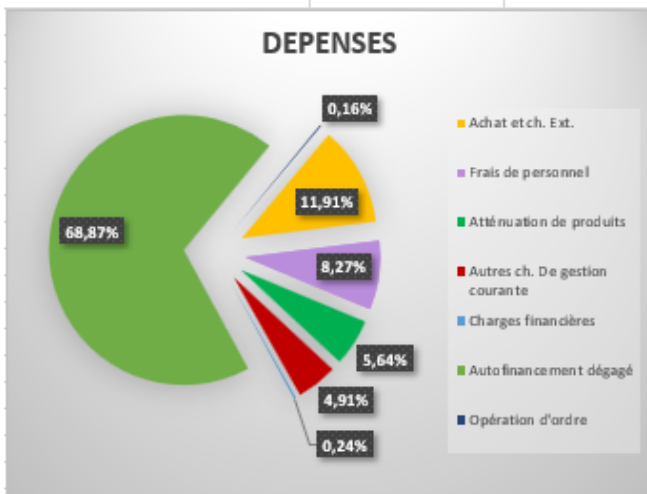
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

DEPENSES	I	%	RECETTES	I	%
Déficit d'investissement reporté	161 681,80 I	13,72%	Excédent de fonds capitalisés	200 681,80 I	17,03%
Immobilisations corporelles	1 008 461,25 I	85,56%	Autofinancement	952 200,59 I	80,79%
Immobilisations incorporelles	5 000,00 I	0,42%	Emprunt et dettes assimilées	1 000,00 I	0,08%
Fonds divers (taxes) / cautionnement	3 500,00 I	0,30%	FCTVA-Taxe aménagement	11 131,00 I	0,94%
	1 178 643,05 I	100,00%	Subventions d'investissement	11 378,66 I	0,97%
			opérations patrimoniales	2 251,00 I	0,19%
				1 178 643,05 I	100,00%



BUDGET FONCTIONNEMENT 2026

DEPENSES	I	%	RECETTES	I	%
Achat et ch. Ext.	164 680,00 I	11,91%	Impôts communaux	260 620,00 I	18,85%
Frais de personnel	114 319,00 I	8,27%	Dotations et subventions de l'état	160 516,00 I	11,61%
Atténuation de produits	78 000,00 I	5,64%	Excédent reporté	320 240,59 I	66,56%
Autres ch. De gestion courante	67 848,00 I	4,91%	Autres recettes	26 300,00 I	1,90%
Charges financières	3 367,00 I	0,24%	Impôts et taxes, autres	14 989,00 I	1,08%
Autofinancement dégagé	952 200,59	68,87%		1 382 665,59 I	100,00%
Opération d'ordre	2251	0,16%			
	1 382 665,59 I	100,00%			



LA MAIRIE



Ouverture de la mairie au

public

Lundi, Jeudi, Vendredi de

9 h à 12 h 30

Mardi de 14 h à 18 h



05 45 78 41 10

e-mail : mairie-touverac@wanadoo.fr

Site Internet : touverac.fr



PERMANENCES :

Madame la Maire

Lundi, Jeudi, vendredi de 11 h à 12 h

et sur rendez-vous

Emmanuel COTTET Sur rendez-vous

Marie-Laure TOURAINE Jeudi matin

Fabrice MILLET Sur rendez-vous

ELCTIONS PRESIDENTIELLES 2027

Le Conseil des Ministres du 1^{er} juillet 2026 a statué sur les dates des prochaines élections présidentielles.

- le premier tour sera organisé le dimanche 18 avril 2027 ;
- le second tour sera organisé le dimanche 2 mai 2027.

✓

✓ VOS DECHETS

calitom

✓ service public des déchets

✓ Déchetterie : 1 impasse du Vivier 16360 TOUVERAC ☎ 05 45 79 19 24

✓ Les bacs ne doivent pas rester en continu sur le trottoir ou la voie afin d'éviter toute nuisance pour le voisinage.

✓ Si la collecte n'a pas lieu, nous vous demandons de bien vouloir rentrer vos poubelles et les réserver à la prochaine tournée de ramassage pour des raisons esthétiques, pratiques et hygiéniques.

✓ Merci de votre compréhension. Fermée le mardi et le jeudi toute la journée.

✓

✓ **Collecte des ordures ménagères (sacs noirs)** **Collecte sélective (poubelles jaunes)**

✓ Jeudi matin

Jeudi matin

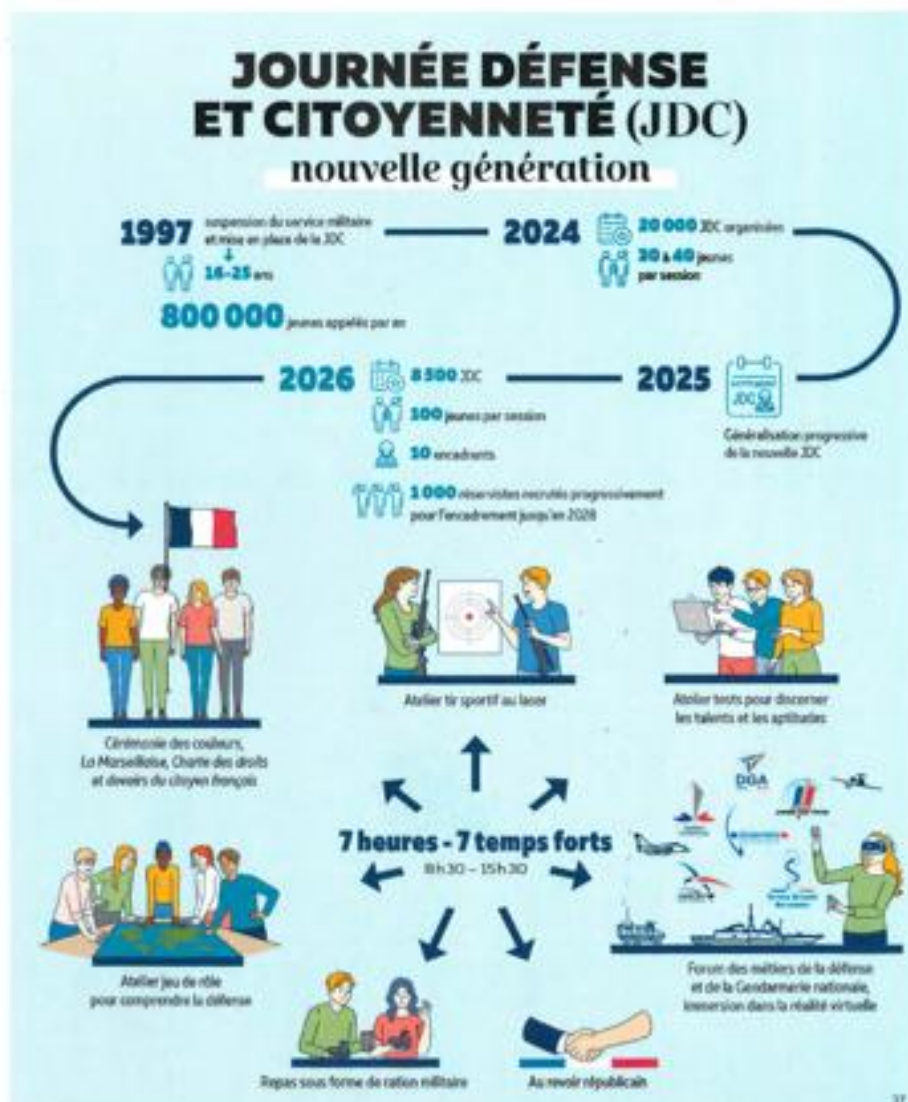
✓ Fréquence de collecte : toutes les 2 semaine

Fréquence de collecte : une fois par semaine

✓

RECENSEMENT MILITAIRE (OU RECENSEMENT CITOYEN)

Chaque Français dès 16 ans doit d'abord faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une *attestation des services accomplis*



INTERDICTION DU BRULAGE DES DECHETS VERTS MENAGERS EN CHARENTE (PREFET DE LA CHARENTE)



⚠ Brûler des déchets verts : c'est interdit toute l'année, c'est mauvais pour l'environnement et c'est risqué pour les sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir en grand nombre !

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers.

Leur élimination par brûlage est par conséquent interdite sur l'ensemble du territoire de la Charente.

L'ADEME rappelle ce que beaucoup ignorent : « brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km ».

Le brûlage à l'air libre est source de risque important d'incendie comme ont pu encore le constater cette

semaine les pompiers mobilisés le 24 mars à Yvrac et le 26 mars à Saint-Saturnin sur des feux très vite circonscrits mais nécessitant des moyens importants s'ils venaient à se propager.

La préfecture rappelle en outre que le non-respect de cette interdiction expose les contrevenants à une amende de 3e classe pouvant s'élever à 450 €.

SDIS 16 - Pompiers de la Charente

? Que faire de ses déchets verts ?

Selon leur nature et leur volume, les déchets verts peuvent :

- être déposés en déchetterie, selon les modalités applicables à chaque structure (plus d'informations sur <http://www.pluspropremaville.fr/> ou sur <https://www.calitom.com/fr/>) ;
- être valorisés via des solutions simples et peu coûteuses comme le compostage ou le paillage :
 - pour le compostage, la tonte de pelouse et le feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas sans protéines (viande, poisson) et épluchures de légumes, pour produire directement un engrais naturel et de qualité,
 - pour le paillage, feuilles mortes, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées, résidus de jardin peuvent être disposés au pied des plantes et arbustes. Cela permet de nourrir et de conserver l'humidité des sols, de protéger du gel les végétaux fragiles et évite la pousse des mauvaises herbes.

LA CAGUILLE BLEUE VOUS INFORME

Nous vous donnons à nouveau quelques conseils de prévention utiles à tous, que nous vous invitons à relayer.



PROTÉGEZ VOS BIENS !

durant les fêtes de fin d'année



Nos conseils

VOTRE MAISON

- **Verrouillez vos portes, fenêtres et portails**
- **Ne laissez pas d'objets de valeur apparents**
- **N'indiquez pas vos absences** sur les réseaux sociaux
- **Ne laissez pas vos clés** sous votre paillason, dans votre boîte aux lettres ni derrière un pot de fleurs
- **Installez ou vérifiez le bon fonctionnement d'un système d'éclairage extérieur ou d'une alarme**
- **Demandez à un voisin ou à un proche de relever votre courrier**



VOTRE VÉHICULE

- **Fermez vos véhicules à clé**, ne laissez rien de visible à l'intérieur

VOS BIENS

- **Restez attentifs aux sacs et effets personnels** dans les lieux fréquentés
- **Ne laissez pas d'emballages visibles devant la maison** qui révéleraient la présence de nouveaux équipements (TV, jeux vidéos)
- **Conservez des photos de vos objets de valeur** pour faciliter toute déclaration en cas de vol

EN CAS D'ABSENCE, SIGNEZ VOTRE DÉPART À LA GENDARMERIE EN VOUS INSCRIVANT À

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Nous vous rappelons aussi l'existence de l'application Ma Sécurité, qui intéresse tout concitoyen pour l'aider à assurer sa sécurité chaque jour. Il suffit d'aller sur Play Store et de télécharger l'application « Ma sécurité ». Vous aurez ainsi tous les renseignements vous permettant d'interagir avec la gendarmerie.

QUE FAIRE DES DECHETS OU DEPOTS SAUVAGES ?



D'après la loi, un déchet est « un objet, une substance ou tout bien meuble » dont vous avez l'intention ou l'obligation de vous débarrasser. La gestion d'un déchet est réglementée pour éviter la pollution et ainsi préserver votre santé et celle de vos voisins.

« 1 million de tonnes de déchets sont abandonnés chaque année en France. »

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Selon le code de l'environnement, un déchet est tout objet ou toute substance dont le détenteur se défait ou a l'intention de se débarrasser (article L541-1-1). Un dépôt sauvage, aussi appelé dépôt illégal de déchets, correspond à l'abandon de déchets dans un lieu non autorisé. Ces déchets peuvent être de nature variée ou identique et se trouver :

- sur la voie publique ;
- sur un terrain privé ;
- dans un espace naturel.

Un dépôt sauvage peut être le fait d'une seule personne ou de plusieurs.

Il ne faut pas confondre dépôt sauvage et décharge illégale. Une décharge illégale est un site non déclaré d'accumulation de déchets lié à une activité économique, organisée par un professionnel ou un particulier.

Quelles sont les conséquences ?

Les dépôts sauvages constituent une source importante de pollution. Abandonnés en milieu naturel, urbain ou sur des terrains privés, les déchets se dégradent lentement et libèrent des substances toxiques dans l'air, les sols et les eaux.

Des microplastiques, des hydrocarbures et parfois des métaux lourds peuvent s'infiltrer dans les nappes phréatiques, contaminer les cours d'eau et perturber les écosystèmes aquatiques et terrestres. Cette pollution dégrade la qualité de l'air et de l'eau et représente un risque pour la santé humaine.

Les pollutions liées aux dépôts sauvages ont des effets importants sur la faune et la flore. Les sols contaminés par des substances chimiques ou des métaux lourds s'appauvrissent et nuisent à la croissance des végétaux.

Les animaux sauvages, attirés par les restes alimentaires, peuvent ingérer des plastiques, des métaux ou des produits toxiques. Cela provoque des blessures, des empoisonnements et des troubles de la reproduction. Certains déchets peuvent également piéger les animaux et entraîner leur mort par asphyxie ou immobilisation.

Dans les milieux aquatiques, les microplastiques et substances chimiques se diffusent dans la chaîne alimentaire, affectant les poissons et autres organismes, avec des conséquences pouvant aller jusqu'à l'être humain.

À savoir : 80 % des déchets retrouvés en mer proviennent des terres selon Gestes Propres.

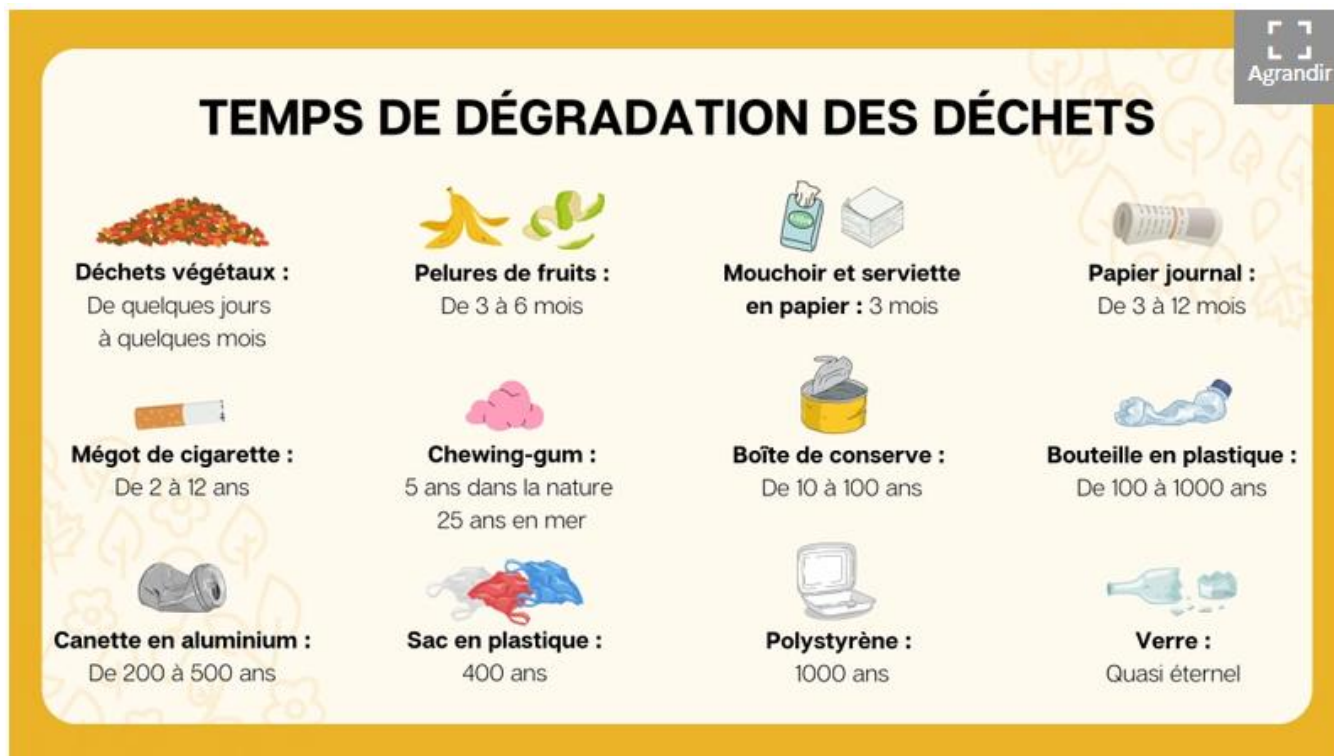
Les dépôts sauvages augmentent aussi le risque d'incendie.

Les déchets, souvent très inflammables, peuvent favoriser la propagation du feu et aggraver la pollution atmosphérique.

Les dépôts sauvages ont un coût élevé pour les collectivités. Chaque année, les communes mobilisent des moyens humains, matériels et financiers importants pour repérer, collecter et traiter ces déchets abandonnés illégalement.

Le coût moyen de gestion des dépôts sauvages est estimé à 60 000 € par an et par commune selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ces dépenses sont supportées par l'ensemble des contribuables. S'y ajoutent des coûts indirects liés à la dépollution des sols et des nappes phréatiques,

à la restauration des milieux naturels dégradés et à la prise en charge de problèmes sanitaires liés à la pollution.



Quelles sont les sanctions ?

En France, une personne sur quatre reconnaît avoir déjà réalisé un dépôt sauvage. Près de la moitié de ces personnes pensent, à tort, que les déchets seront récupérés par quelqu'un d'autre selon un sondage Ifop pour Gestes Propres.

L'article L541-3 du code de l'environnement prévoit une amende administrative pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Cette sanction, qui peut notamment être prononcée par le maire, peut être accompagnée d'une obligation de nettoyer les lieux et de remettre le site en état. En cas de non-respect de cette obligation, une nouvelle amende administrative pouvant atteindre 150 000 € peut être prononcée et de 4 ans d'emprisonnement (article L541-46 du code de l'environnement).

Lorsque le dépôt est réalisé à l'aide d'un véhicule, celui-ci peut être confisqué.

L'abandon, le dépôt ou le fait de faire déposer des déchets est puni d'une amende pouvant atteindre 150 000 €

Les bons gestes à adopter

1. Respectez les règles de collecte : Il est important de respecter les jours, horaires et lieux de collecte fixés par la commune. Tout dépôt réalisé en dehors de ces règles peut être considéré comme un abandon illégal et faire l'objet de poursuites.
2. Soyez vigilant lors de la remise de ses déchets : Certaines offres de débarrassage à bas prix peuvent dissimuler des pratiques illégales. En cas de dépôt sauvage, le propriétaire des déchets reste responsable.
3. Conservez les justificatifs : Il est recommandé de conserver les factures, reçus et bordereaux de dépôt. Ces documents permettent de prouver que les déchets ont été confiés à un prestataire ou à une filière légale.
4. Signalez les dépôts sauvages : En cas de découverte d'un dépôt sauvage, il est conseillé de prendre des photographies sans manipuler les déchets, certains pouvant être dangereux (produits toxiques, amiantés ou pollués).

Votre signalement peut être effectué auprès :

- de la mairie ;
- de la gendarmerie ou du commissariat de police.

OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILLAGE OU OLD

Les obligations légales de débroussaillage : une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.

Débroussailler les abords de son habitation, c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

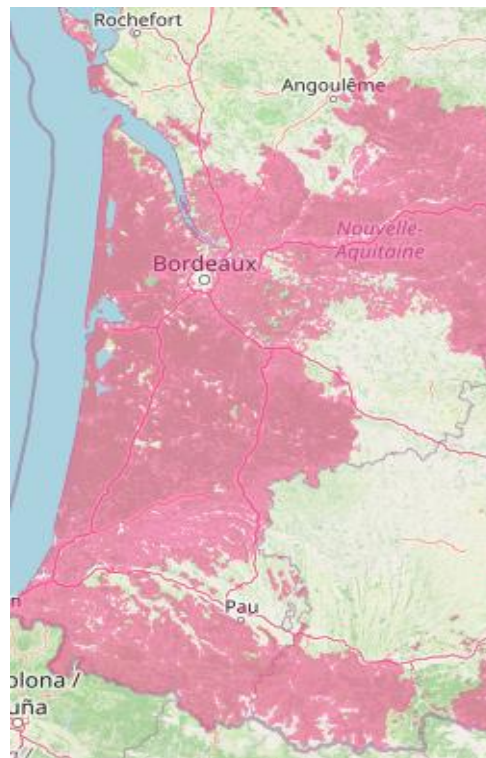
Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Où s'applique l'obligation de débroussaillage ?

Le débroussaillage est rendu obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.

Le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations, constructions, ou autres installations de toute nature. Cette distance peut être étendue à 100 mètres par décision du maire ou du préfet. Le débroussaillage concerne également les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Votre terrain est concerné par le zonage informatif des obligations légales de débroussaillage ? Pour connaître précisément les modalités qui s'appliquent, sur le site du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer, et de la pêche.



Rappel : à compter du 1er janvier 2025, l'ensemble des propriétaires, des locataires ainsi que les futurs acquéreurs de biens immobiliers situés dans le zonage (Nouvelle Aquitaine carte ci-dessus) devront être informé sur les obligations légales de débroussaillage.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention, les obligations légales de débroussaillage s'étendent sur une profondeur minimale de 50 mètres autour des constructions, et peuvent ainsi déborder sur les parcelles voisines. Dans ce cas vous serez amené à réaliser des travaux de débroussaillage chez vos voisins, pour ce faire :

- informez vos voisins par courrier recommandé détaillant les travaux à effectuer;
- vos voisins peuvent effectuer eux-mêmes le débroussaillage. Si ce n'est pas le cas et qu'ils refusent ou ne répondent pas sous un mois à votre courrier, la responsabilité du débroussaillage leur incombe, et vous devez en informer le maire.

Comment et quand débroussailler ?

Le débroussaillage est une opération visant à réduire l'intensité d'un incendie en limitant la quantité de combustible disponible, en particulier autour des habitations. Elle permet également de ralentir la progression du feu en créant des discontinuités dans la végétation. Concrètement, moins il y a de matière combustible, moins le feu sera intense ; et plus un arbre est isolé d'une habitation ou d'autres arbres, plus il sera difficile pour les flammes de se propager.

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département.



Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'automne et d'hiver ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;

Quelle autorisation d'urbanisme déposer pour installer une annexe dans son jardin ?

Pour installer une annexe permanente dans votre jardin, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire (PC). L'autorisation à déposer dépend de la localisation du terrain (en zone urbaine d'un PLU ou non, en secteur protégé ou non), du caractère permanent ou provisoire de votre installation et de sa surface. Nous vous présentons la réglementation.

Attention

Votre annexe est permanente si elle reste en place pendant plus de 3 mois sur votre terrain. Par exemple, il peut s'agir d'un abri de jardin , d'un appentis ou d'un carport. **Renseignez vous auprès de votre mairie.**

- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Concernant vos déchets verts : vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

Que risquez-vous si vous ne débroussailliez pas votre terrain ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est risquer l'incendie de son habitation, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des sanctions pénales : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des sanctions administratives : mise en demeure de débroussailler avec astreinte, amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées, exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une franchise sur le remboursement des assurances.

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- ✦ 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- ✦ Des repas adaptés aux régimes
- ✦ Un choix à la carte comme au restaurant (choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- ✦ Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...

*Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles*



*Nous intervenons avec
notre propre matériel*

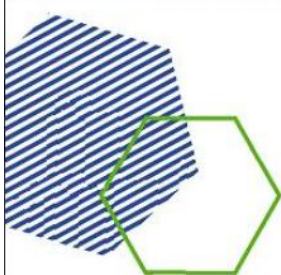
BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertecharente.fr

Groupement
MSA
des Charentes
msa
SERVICES



Page Officiel Présence Verte Charente :

<https://www.facebook.com/PresenceVerteCharente>

Vous trouverez nos actualités, nos menus, nos informations
sur les services de livraison de repas et jardinage bricolage

Suivez nous!!!



05 45 97 81 30
contact@pv16.fr

Cap sur le 40ème **TÉLÉTHON** !

Au sein d'un établissement scolaire, renversez les dictées !

Les élèves font la dictée aux enseignants et aux parents, chaque faute d'orthographe rapporte 1 €.

Sportifs, allez défier votre club voisin et renversez vos pratiques sportives.

Amateurs de foot, jouez au tennis avec un ballon rond ... Faites du badminton en dansant ...

**RENVERSEZ
LES RÔLES**

Organisez une exposition de **photos à l'envers**, une exposition d'œuvres **renversantes et renversées**.

Transformez votre repas habituel en **repas à l'envers** : au menu ... café, dessert, plat, entrée ... et terminez par l'apéritif ! Et lancez un rock endiablé sur une valse ...

Mettez vos vêtements à l'envers, vos chaussettes en guise de gants, votre écharpe en ceinture.

**RENVERSEZ
LES SITUATIONS**

UN TÉLÉTHON RENVERSANT

RENVERSEZ LES VISUELS, OBJETS

Organisez un jeu collectif et festif **renversant** : chamboule-tout géant, parcours de domino avec des palettes.

Renversez vos plats préférés ! Tartes tatins, crèmes renversées, renversé aux fruits rouges.

Sur votre animation, **renversez quelques éléments de décor**, table ou chaise, affiches ...

RENVERSEZ LES TENDANCES

Dilemme géographique (le Mont-St-Michel, normand ou breton ?), culinaire (pain au chocolat ou chocolatine ?), culturel ...
tentez de résoudre un dilemme régional en demandant à vos participants de **renverser la tendance**.

Lancez un **défi pages de collecte** lors d'un match entre 2 équipes, entre plusieurs **classes dans un établissement scolaire** et collectez pour renverser la tendance !



Contactez votre coordination :
<https://www.afm-telethon.fr/fr/liste-des-coordinations>
ou allez sur <https://agir.telethon.fr/>



PHOTOS 8 MAI 2026



ATELIERS MIS EN PLACE SUR LA COMMUNE

LE CRAN :

Les cours de **gymnastique pour seniors** se sont poursuivis jusqu'à fin juin les mardis avec Dylan PORTEAU et les jeudis avec Corinne FORESTIER, dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver tout en prenant soin de son corps.

ATELIER DE L'UNA :

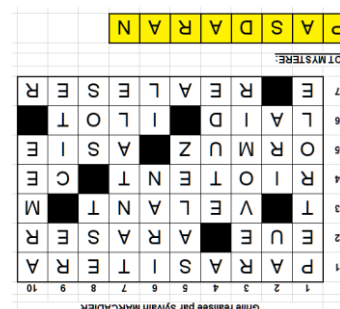
Suzy BOCHIN, formatrice, a proposé un atelier numérique de 10 séances, il a débuté le vendredi 13 mars et se poursuivra jusqu'en novembre 2026. Les participants ont pu se familiariser avec l'informatique et mettre en pratique les infos données, tout ceci dans une ambiance conviviale.

*Photos CL*

PROCHAINS ATELIERS SUR LA COMMUNE

LE CRAN :

Les cours de gymnastique pour seniors vont reprendre à partir du mardi 8 septembre de 10h à 11h avec Dylan PORTEAU et le jeudi 10 septembre de 10h30 à 11h30 avec Corinne FORESTIER. Nous nous retrouverons toutes les semaines jusqu'en juin 2027 pour un montant de 165 €, avec la possibilité de régler en plusieurs fois. N'hésitez pas à vous inscrire, faites connaître l'atelier autour de vous.



ASEPT :

5 bonnes raisons de participer à nos ateliers

- Bénéficier de conseils judicieux et d'échanges collectifs.
- Faire le point sur vos bonnes et mauvaises habitudes.
- Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour s'occuper de soi.
- Profiter d'action près de chez vous dans une ambiance conviviale.
- Adopter les comportements favorables pour une bonne santé et une meilleure qualité de vie.



ASSOCIATION ASEP
REUNION ET ORGANISATION
DES 12 8 18-19-20-21-22
ASEPT des Charentes

Tous les ateliers sont conçus, animés et évalués par :



Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez nous :

ASEPT des Charentes
1 Boulevard Vladimir - 17100 Saintes
Tél : 05 46 97 53 62
contact@asept-charentes.fr

POUR BIEN VIEILLIR
pourbienvieillir.fr

L'atelier
Main dans la main
Le mardi 17 novembre 2026
Devenez acteur de votre santé

ASSOCIATION ASEP
REUNION ET ORGANISATION
DES 12 8 18-19-20-21-22
ASEPT des Charentes

www.asept-charentes.fr

Préservez votre capital santé

Des conseils et techniques pour préserver votre santé et maintenir votre qualité de vie en autonomie.

Un atelier d'une journée
9h30 - 16h30 - déjeuner offert
Par groupe d'environ 8 personnes

Chaque participant s'engage à rester la journée complète

Ouvrir à tous à partir de 55 ans.
C'est là et proche de chez vous,
découvrez notre programme sur
www.asept-charentes.fr

Découvrez la recette pour rester en bonne santé et être autonome

Bien dans son corps, bien dans sa tête

Repérer les facteurs globaux de la santé (physique, environnement, psychique)

- Bilans et dépistages,
- Prendre soin de soi,
- Stimulation de la mémoire.

Bien manger, bien bouger

Lien entre l'alimentation et l'activité physique

- Les repères nutritionnels
- La prévention des chutes

Pour garder son autonomie

L'importance de la préservation de son autonomie pour bien vieillir chez soi

- Sécurité routière
- Aménagement de l'habitat

POUR BIEN VIEILLIR
pourbienvieillir.fr

Conçu de manière pédagogique, ces ateliers sont animés par des professionnels.
Une méthode interactive conjugue contenu scientifique, conseils pratiques et convivialité.

Nous vous proposons un atelier intitulé « Main dans la Main », il se déroulera le mardi 17 novembre 2026 à la salle socio-culturelle de Touverac de 10 H à 16H. C'est une journée d'échanges sur la prévention santé avec la présentation des ateliers, tout ceci dans une ambiance conviviale. **Cette journée s'adresse aux personnes qui n'ont jamais participé aux ateliers.** Le repas est offert par l'ASEPT. Pour cette raison, les 5 premières inscriptions seront retenues. Les formations proposées par l'ASEPT sont désormais gratuites. Tous ces ateliers se déroulent dans une ambiance conviviale, ils favorisent les contacts extérieurs, permettent de sortir de chez soi et maintiennent le lien social. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie ou à nous contacter pour de plus amples renseignements. Marie-Paule BODIN au 06 68 92 03 77 ou Jocelyne DUMONTET au 06 84 97 53 62

LA MAISON DE LEA :

À PARTIR DE 60 ANS



Vous souhaitez

- Mieux utiliser votre appareil numérique
- Gérer vos mails
- Communiquer avec vos proches
- Gérer votre santé en ligne
- Prévenir les arnaques
- Protéger ces données
- Prendre soin de vous grâce à Internet

Alors les ateliers vous sont ouverts !

ATELIER NUMÉRIQUE



Conçu sur un mode ludique et conviviale ces ateliers sont animés par un animateur professionnel qui conjugue pédagogie et simplicité.

L'objectif : Être plus à l'aise avec votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur.

**Ce sont les participants qui en
parlent le mieux !**

**10 séances de 2h réparties sur
l'année 2026 sur Touverac
Tarif de 30€**

« L'atelier m'a beaucoup aidé à gagner en confiance. Maintenant, je consulte mes mails et mes documents administratifs sans demander à mes enfants. »

Martine

« J'ai enfin compris comment fonctionne ma tablette, et je n'ai plus peur d'appuyer sur les boutons. »

Yves



La Maison de LEA
Suzy Bochin
Conseillère numérique
06.52.89.45.33

« Ce que j'ai aimé, c'est la patience et la bonne humeur du groupe. On apprend en s'amusant, j'aimerais qu'il y ait une suite pour continuer à progresser. »

Raymond

Né pas jeter sur la voie publique

Suzy BOCHIN, formatrice à la Maison de Léa (UNA) prévoit en 2027 un atelier numérique de 10 séances sur la commune pour un montant de 30€. L'objectif est d'être plus à l'aise avec votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur. Les dates ne sont pas encore fixées.



[Cette photo](#) par Auteur
inconnu est soumise à la

ASSOCIATION LOISIRS ET DETENTE À TOUVÉRAC



**OUVERT TOUS LES VENDREDIS APRÈS-MIDI DE
14 HEURES À 18 H
À LA SALLE DES FETES**

Cette Association a été créée dans le but de vous faire oublier pour quelques heures vos soucis quotidiens.

- *Si vous vous sentez isolé (s) (e s)*
- *Si vous vous sentez seul (e)*
- *Si vous ne savez pas à qui parler*
- *Si vos journées vous semblent longues*

Venez nous rejoindre, pour partager ensemble de la joie et de la bonne humeur en jouant,

AUX CARTES :

- Belote,
- Rami,
- Tarot, Au UNO, ETC...

AUX JEUX DE SOCIÉTÉ :

- Au jeu de Dame,
- Triomino,
- Aux échecs,



Soyez les bienvenus et toute l'équipe vous attend avec impatience !

- [IF YOU ENGLISH NATIONALITY YOU ARE ALSO WELCOM](#)

L'adhésion est de 15 euros pour l'année

Les membres de l'association sont :

La Présidente est Mme Brigitte ROUXEL TEL 06 75 45 11 18

La Trésorière est Mme Muriel BERTRAND TEL 06 29 37 14 45

La Secrétaire est Mme Linette BARBAN TEL 06 82 78 45 26



PHOTOS DES APRES-MIDI JEUX



La Présidente, Brigitte ROUXEL



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

**SPORT
VITALITÉ**



**VIS TA GYM
A016047**

Vis ta Gym Sport Vitalité fête ses 50 ans

Entre sport et convivialité, les adhérents de Vis ta Gym ne sont pas prêts d'oublier les 50 ans de leur association célébrés ce début juin 2026.

Vis ta Gym est une association sportive ... Mais c'est plus que cela ! C'est une famille où le bien-être et le plaisir d'être ensemble remplacent compétitivité et performance.

Ce fameux dimanche, un rallye de 12 kms permettait de découvrir la campagne en répondant à des questions de culture générale et en passant des épreuves sportives comme le « tennis basket » et l'incontournable lancer de charentaises. Si Vis ta Gym se porte si bien aujourd'hui, c'est que le Club a toujours su répondre aux besoins de tous ses publics !

Vis ta Gym recherche un/une animateur/trice sportif/ve pour ses cours hebdomadaires de Fitness, Step, Pilates, Gym douce et danse Aéro Latino ! 5 heures par semaine en CDI ... Dynamisme et sympathie recherchés.

Renseignements et inscription pour la saison 2026/2027 qui démarre en septembre, au 06 43 19 89 28 ou amagvbaignes@gmail.com





Amicale des donneurs de sang de Baignes et ses environs



**1 acte vital et
citoyen**

facile et sans engagement.



**1h à 2h de votre
temps**

C'est aussi l'occasion de faire
une pause pour soi et pour les
autres.



**Une équipe à vos
côtés**

Nous sommes là pour vous à
chaque étape de votre don.



1 million de patients

soignés chaque année grâce aux
dons bénévoles de généreux
citoyens.



Prochaines collectes

Jeudi 3 septembre
Salle municipale de Touverac

Mardi 15 décembre
Salle polyvalente de Baignes

(De 16h30 à 20h00)

Présidente Nadine Tessonneau



05 45 98 75 08

Antenne LES-CHARENTES-SUD

baignes@entraidescolaireamicale.org

06 83 67 84 74

Responsable: Jean GATEAU



Un accompagnement individuel

L'E.S.A propose aux enfants et aux jeunes un accompagnement régulier de proximité : le bénévole se rend une fois par semaine au domicile de l'enfant pour l'aider dans sa scolarité.



Pour conduire l'enfant vers la réussite et l'autonomie, l'E.S.A met en place un accompagnement global adapté aux besoins de l'enfant,

en **prenant en compte son environnement** - famille, école et quartier –
et en facilitant les **liens entre les différents acteurs**.

En cela, son intervention se distingue de l'aide aux devoirs.



Qu'est-ce que le mentorat ?

Une **relation interpersonnelle** d'accompagnement et de soutien.

Une relation bénévole, régulière, sur le moyen-long terme, basée sur un **enrichissement mutuel**.

Un accompagnement qui favorise l'**autonomie** du jeune et le développement de ses connaissances selon ses besoins.

Une **formation de qualité** pour les mentors et un suivi des binômes mentor/jeune tout au long de l'année.

Notre antenne « Les-Charentes-Sud » intervient depuis plus de 20 ans sur un grand secteur allant de Jonzac à Chalais et de Barbezieux à Chevanceaux, au profit d'enfants et jeunes en difficultés scolaires, en classes de primaire et de collège.

Durant l'année scolaire 2025-2026, ce sont 46 enfants qui ont été aidés par 35 bénévoles.



VET ' BRAD BAIGNES

01 Rue des Tilleuls
16360 TOUVERAC
Tél : 05.45.98.15.87

La seule activité de l'année écoulée aura été la brocante du 31 Mai 2026 de BAIGNES Ste RADEGONDE où nous avons rencontré un énorme succès avec un retour d'une clientèle pour la seconde main et qui continue plus ou moins toujours depuis cette manifestation.

Notre **assemblée générale aura lieu courant Janvier 2027** dans la petite salle associative de TOUVERAC pour l'approbation du bilan et de l'activité écoulée de l'association.

Bureau :

- ✓ Présidente d'honneur : Jocelyne DUMONTET
- ✓ Président d'honneur : Bernard DESSE
- ✓ Président : Jean-Pierre THIBAUD
- ✓ Vice-Présidente : Madeleine LACOMBE
- ✓ Secrétaire : Chantal INGRAND
- ✓ Trésorier : Bernard PORTRAIT
- ✓ Trésorière-adjointe : Lucie THIBAUD
- ✓ Membres actifs : Marie-Jeanette FORMILLE, Nadine TESSONNEAU, Johnny SERMOT, Sonia BERNARD, Jean-Michel LACOMBE
- **Petits travaux de couture :**
 - Ourlets de jeans, pantalons, jupes ou robes, etc.....
 - Remplacement de fermeture éclair de jeans, blousons, pantalons, etc...

L'association VET ' BRAD BAIGNES TOUVERAC est heureuse de vous accueillir et remercie toutes les généreuses personnes qui nous font don de tous les articles, vêtements et divers objets dont ils se séparent.

Remerciements à notre fidèle clientèle

Cette année au mois de Mars nous avons été victime d'un vol avec effraction dans notre local (bris complet d'une fenêtre et vol de la caisse enregistreuse et de son contenu) ce qui démontre aucun respect pour le monde associatif et je dis honte à celui qui est responsable de cet acte.

Ouvert : le Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le Jeudi de 9 h à 12 h et de 14h à 17h

et tous les premiers

Samedi de chaque mois de 9h à 12h



COMITE DES FETES

Présidente : Marie-Laure TOURAINE

Trésorier : Dominique BOUTIN

Secrétaire : Irène GADY

Événements de l'Association

Soirée choucroute – 21 mars

Nous avons organisé une **soirée choucroute** le 21 mars, et elle a rencontré un **très beau succès**. Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ce moment convivial.

Tour cycliste des 4B – 1er mars

Le 1er mars, l'association a pris part activement au **Tour cycliste des 4B**. Un grand merci aux **signaleurs**, mobilisés avec sérieux pour assurer la sécurité tout au long de l'épreuve.

La Touvéraoise – Reportée au 5 septembre

En raison des chaleurs caniculaires, **la Touvéraoise** a été reportée au **5 septembre**. Nous comptons sur **tous**, signaleurs comme spectateurs, pour faire de cette édition une **nouvelle réussite**.

Jeudis de l'Été – Concert du 30 juillet 2026

Nous avons candidaté aux **Jeudis de l'Été** auprès de la CDC4B... et avons été retenus ! Avec leur soutien, nous vous invitons à venir écouter le groupe **NOVA PARK**, lauréat du concours 4B, le **30 juillet 2026 à 21 h**.

Le concert est **gratuit**. Des **Food Trucks** seront présents pour vous restaurer, et le **comité des fêtes** tiendra la buvette. Nous espérons vous voir **nombreux**, prêts à **danser et chanter** dans une ambiance chaleureuse.

Associativement vôtre.

La présidente, Marie-Laure TOURAINE

RETROSPECTIVE EN PHOTOS DE LA COURSE CYCLISTE DES 4B DEPART ET ARRIVEE A TOUVERAC

1^{er} MARS 2026



SOIREE CHOUROUTE : 21 MARS 2026



TATOU PETANQUE



Présidente : Mme MICHELET Laurette

Présidents d'honneur : Mr DESSE Bernard (Maire du Tâtre) et Mme DUMONTET Jocelyne (Maire de Touvérac)

Vice Président : Mr LEUENBERGER Frédéric

Trésorier : Mr FRAPPIER Jean Marie

Trésorier adjointe : Mr LEMBERT Pascal

Secrétaire : Mme BRIAUD Sonia

Secrétaire adjointe : Mme COULOUMY Dominique

Membres actifs : Mrs CONSTANTIN Martial, ROHAUT Kévin, BRIAUD Jean Paul et CARTIER Dominique

Pour l'année 2026, le club « Tatou Pétanque » compte actuellement 58 adhérents.

Pour le début de cette année, nous avons réalisé plusieurs manifestations.

Le 31 janvier, nous avons organisé une **après-midi pétanque suivi de la remise des cartes d'adhésion et d'un repas qui a réuni une quarantaine de personnes.**

Nous avons également participé et aidé à la « **journée détente** » organisée par l'APE Touvérac – Le Tâtre qui a eu lieu le **23 mai**.

Nous avons également maintenu et commencé les **tournois inter clubs** :

- ✓ le samedi 6 juin à Reignac
- ✓ le samedi 13 juin à St Hilaire

Les prochains tournois sont :

- ✓ le vendredi 17 juillet en nocturne à Guimps
- ✓ le samedi 25 juillet à Le Tâtre

Nous organisons aussi une **après-midi avec Reignac le 19 septembre**.

Nos entraînements sont toujours le mercredi, vendredi, samedi après-midi sur le terrain du Tâtre où nous passons de bons moments ensemble.

Le Tatou Pétanque remercie les bénévoles et les adhérents.

Présidente Laurette MICHELET



TOUVERAC PETANQUE



Composition du bureau :

Président : ROHAUT Moïse

Trésorière : MANDOU Mélanie

Secrétaire : ROHAUT Kévin

Deuxième saison pour notre club de pétanque.

A ce jour nous comptons 47 licenciés dont 16 féminines et 07 vétérans.

Nous avons donc cette année pu inscrire une équipe en championnat vétéran. A la mi-championnat ils sont classés deuxième. A suivre .

Le dimanche 8 mars, nous avons organisé le championnat triplette du Sud Charente. 110 joueurs se sont affrontés pendant toute la journée. C'est une équipe du club de Montmoreau qui s'impose avec un Touveracois parmi eux, Vincent BROSSARD.

Nous avons également organisé un concours en triplette mixte le 01 mai. Il s'agit du **challenge Boussiron** en souvenir de Mauricette et Jamaïck.

36 équipes présentes avec la victoire d'une équipe de Charente Maritime.

Bonne réussite pour nos deux manifestations.

Actuellement, nous sommes à mi-championnat pour nos différentes équipes. 3 masculines, 2 féminines et une vétéran. Bon comportement pour tous avec une mention spéciale pour notre équipe A féminine qui est en tête en première division. Continuez.

Enfin il reste les coupes départementales. Nous sommes encore présents en 1/4 de finale de la coupe féminine et la coupe vétéran.

Pour les personnes intéressées, venez assister à notre assemblée générale qui se déroulera le samedi 17 octobre 2026 à 10H30 salle des fêtes de TOUVERAC.

Nos entraînements ont lieu chaque vendredi en fin d'après-midi à partir de 17h.

Pour tous renseignements, contacter le Président Moïse ROHAUT au 07 80 68 50 56.

Bonne partie de pétanque à tous.

Le Président, Moïse ROHAUT

Equipe féminine



Equipe vétéran



Grille réalisée par Sylvain MARCADIER

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	1									2
2					5					
3										
4						8				
5		6					7			
6				4						
7								3		

DÉFINITIONS :

HORIZONTALEMENT :

1. Pendant la guerre, perturbera la réception des signaux sonores. - 2. Obtenue. Mettre un mur à niveau. - 3. Mettant bas. - 4. Rigolent. Comité d'entreprise. - 5. Déroit bloqué par la guerre. Zone du conflit entre les américains et les iraniens. - 6. Peu esthétique. Central pour la cuisine. - 7. **Ramener sa fraise.**

VERTICALEMENT :

1. Son prix s'envole quand son approvisionnement est perturbé. - 2. Pour l'or. Se rendra. - 3. Rejeter tout aliment. - 4. Salle tenue par un pion. - 5. Relevez le plat de pâtes. - 6. Pays qui est entré en conflit. Avec elle. 7. Fils de Zeus. - 8. Direction. Signal de détresse. - 9. Île. Célèbre à Carcassonne. 10. Notre Président Macron a souhaité la renforcer.

MOT MYSTERE :

Corps des gardiens de la révolution islamique

1	2	3	4	5	6	7	8



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Bureau:

Présidente: Cécile CHERY

Vice Président: Jade BOUDON

Trésorier : Nadège BEAU

Trésorier adjoint: Xavier GARNIER

Secrétaire: Orlane RICHARD

Secrétaire adjointe: Nathalie VERGUIN

Une année riche en animations !

L'année scolaire 2025-2026 s'achève, et l'Association des Parents d'Élèves des écoles du Tâtre et de Touvérac est heureuse de faire le bilan de cette belle année d'animations, rendue possible grâce à l'implication de quelques bénévoles et au soutien des familles.

L'année a débuté avec le spectacle de l'Épiphanie, qui a offert un agréable moment de partage aux petits comme aux grands. En février, notre traditionnel loto a, une fois de plus, rencontré un beau succès dans une ambiance conviviale.

Au mois de mars, l'opération madeleines Bijou a permis de récolter des fonds précieux pour les projets des écoles. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette action.

Au printemps, notre tournoi de pétanque a rassemblé de nombreux participants dans la bonne humeur, confirmant une nouvelle fois le plaisir de se retrouver autour d'un moment convivial.

Nous souhaitons adresser un grand merci au club de pétanque du Tâtre pour l'organisation du tournoi. Sans leur implication, leur disponibilité et leur investissement, cette belle journée n'aurait pas été possible. Merci à eux d'avoir contribué à la réussite de ce moment de convivialité.

Le mois de juin s'est poursuivi avec la kermesse organisée à l'issue du spectacle des écoles.

Jeux, gourmandises et éclats de rire ont rythmé cette belle soirée, très appréciée des enfants comme des parents.

Enfin, la boum de fin d'année est venue clôturer cette année scolaire dans une ambiance festive, permettant aux enfants de célébrer ensemble l'arrivée des vacances.

L'APE remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles, les municipalités du Tâtre et de Touvérac, les équipes enseignantes, les parents d'élèves ainsi que tous les partenaires et habitants qui, par leur présence et leur soutien, ont contribué à la réussite de cette année.

Grâce à vous, les bénéfices de nos manifestations permettront de continuer à financer les projets pédagogiques et les activités proposées aux enfants.

Nous vous souhaitons un très bel été et vous donnons rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année riche en projets, en rencontres et en convivialité.

Parce que chaque action compte... et que tout cela est fait pour nos enfants.

L'Association de Parents d'Élèves.



Spectacle Etin'celles



Loto des écoles



Madeleine Bijou



Journée détente



Kermesse



Boum de l'école

A l'école de Tournérac...



L'année scolaire s'achève, voici les derniers événements qui l'ont marquée...

- Matinée d'échanges interclasses le mardi 5 mai : les élèves ont pu découvrir leur future classe lors d'une matinée.
- Nous avons fait de nombreuses activités tout au long de cette année : école et cinéma, Halloween, Concert, spectacle de Noël, projet Calitom, séances de rugby et piscine, carnaval, visites.. De nombreux projets ont marqué cette année scolaire dont le plus important a été notre classe de découverte à Saint Lary en décembre...et bien sur nous avons beaucoup travaillé

La fête de l'école le vendredi 26 juin 2026: Le thème était « L'école et les vacances ». Poésies, chants et danses étaient au programme. **Nous avons retenu le thème de l'école car notre chère petite école du Tâtre a fermé définitivement ses portes le vendredi 3 juillet 2026 après plus de 120 ans d'existence.** Une belle page se tourne sur notre RPI. Le poste d'enseignant et la classe de CE sont transférés à l'école de Tournérac qui devient une école à 3 classes.



- Un nouveau chapitre après 15 ans à l'école de Tournérac

Après quinze années passées à la direction de notre petite école, le moment est venu pour moi de passer la main. Lorsque je suis arrivée, j'ai succédé à Marie Thérèse David qui avait consacré plus de vingt-cinq années à l'école de Tournérac. Reprendre le flambeau après un engagement aussi remarquable représentait un véritable défi.

Grâce à son travail, son attachement à l'école et les valeurs qu'elle y avait insufflées, j'ai trouvé un cadre précieux sur lequel m'appuyer. J'espère avoir été à la hauteur de l'héritage qu'elle m'a transmis et avoir, à mon tour, contribué à faire vivre cette belle école durant ces quinze années.

J'ai choisi de me consacrer pleinement à mon activité d'orthographe thérapeute, afin d'accompagner enfants, adolescents et adultes dans leurs difficultés en lecture, écriture et orthographe.

Ces années au sein de cette petite école familiale ont été riches de rencontres, de projets et de moments précieux partagés avec les enfants, les familles et l'ensemble des partenaires de l'école et en particulier les mairies du Tâtre et de Tournérac.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements aux parents pour leur confiance et leur soutien, aux municipalités pour leur engagement constant en faveur de l'école ainsi qu'à tous les habitants de Tournérac et du Tâtre pour leur bienveillance et leurs attachements à cette belle école de village. Au fil des années,

nombreux ont été les échanges avec les habitants, les petits mots de soutien dans la boîte aux lettres, les dons de livres et les invitations à se rencontrer lors d'échanges intergénérationnels par exemple.

Je garderai de cette aventure humaine de très beaux souvenirs et suis heureuse de poursuivre, autrement, mon engagement auprès des personnes en difficultés.

Avec toute ma gratitude, à Bientôt

Maîtresse Chrystelle

Une année se termine, une autre va commencer !!!

**Mais avant cela :
Nous vous souhaitons à tous et à toutes
de bonnes vacances d'été!!**



DECOUVERTE DES HAUTES ALPES (05)



Présentation générale :

Le département des Hautes-Alpes fait partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) constituée de 6 départements. Il se situe dans le sud-est de la France, sa superficie est de 5 549 km². Ses habitants sont les Haut-Alpins et les Hautes-Alpines.

Les Hautes-Alpes sont limitrophes avec les départements de la Savoie, de l'Isère, de la Drôme et des Alpes de Haute-Provence. Le département est frontalier avec l'Italie (région du Piémont).

Le territoire de ce département est entièrement situé en zone de montagne, comprenant notamment la plus haute préfecture de France : Gap, la plus haute sous-préfecture de l'hexagone : Briançon et la plus haute commune de France : Saint-Véran (l'une des plus élevées d'Europe). Cinq agglomérations seulement sont qualifiées de villes : Gap, Briançon, Embrun (autrefois sous-préfecture jusqu'en 1926), Laragne et Veynes).

Le département comprend de nombreux cours d'eau parmi lesquels la Durance, la Guisane, la Haute-Romance... Il possède un vaste lac artificiel de 2 820 ha, le lac de Serre-Ponçon, avec une commune entièrement reconstruite en raison de la création du barrage : Savines-le-Lac.



Les Hautes-Alpes regroupent plusieurs régions naturelles : le Briançonnais, le Pays des Écrins, le pays du Buëch, le Champsaur, l'Embrunais, le Queyras, avec une partie des Baronnies, le Laragnais et le Serrois - Rosanais.

Economie :

Le département vit essentiellement de l'activité touristique estivale et hivernale, avec de nombreuses stations de skis en moyenne et haute montagne. Plusieurs parcs nationaux et régionaux comme les Ecrins, le Quéras, les Baronnies, offrent de multiples randonnées de moyenne et haute montagne ainsi que la pratique de l'alpinisme.

Une part non négligeable de l'activité économique concerne l'agriculture, notamment l'élevage ovin et bovin. Depuis plusieurs années, le département tente de développer une filière air au sein de l'aérodrome de Gap-Tallard pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme.



Pelleautier et le pic de Bure (2 709m)



Bocage de St Bonnet en Champsaur



Le col Agnel (2 744m)

RECETTES GASTRONOMIQUES

Recette de la Soupe d'Orge :

La soupe d'orge est une soupe réconfortante et nourrissante, parfaite pour les journées d'hiver. Elle est préparée avec de l'orge perlé, des légumes et de la viande ou des saucisses.

Ingrédients : 200g d'orge perlé, 2 carottes, 1 poireau, 2 pommes de terre, 1 oignon, 200g de viande ou saucisses, bouillon de légumes, sel, poivre.

Préparation :

Faire revenir l'oignon émincé et les morceaux de viande ou les saucisses.

Ajouter les légumes coupés en morceaux et l'orge.

Couvrir de bouillon et laisser mijoter à feu doux pendant 45 minutes.



Recette de la Caillette :

La caillette est une charcuterie typique, faite de viande de porc hachée, d'herbes aromatiques et de légumes. Servie froide avec du pain frais et des cornichons ou chaude avec des pommes de terre, c'est un délice à ne pas manquer.

Ingrédients : 500g de viande de porc hachée, 1 oignon, 2 gousses d'ail, 100g de blettes ou épinards, herbes de Provence, sel, poivre.

Préparation :

Mélanger la viande de porc avec l'oignon et l'ail hachés, les blettes cuites et hachées, et les herbes.

Former des boulettes et les envelopper dans de la crêpe de porc.

Cuire au four à 180°C pendant environ 45 minutes.



Recette des Tourtons :

*Les **tourtons du Champsaur**, petits chaussons frits et fourrés, sont un classique de la cuisine des Hautes-Alpes. Traditionnellement, ils peuvent être garnis de **pommes de terre**, de **fromage** ou d'**épinards**. Servis en entrée ou en accompagnement, ils sont parfaits pour éveiller les papilles.*

Ingrédients : 500g de pommes de terre, 200g de fromage râpé, 100g d'épinards, pâte à tourtons, huile de friture, sel, poivre.

Préparation :

Cuire les pommes de terre et les réduire en purée.

Mélanger avec le fromage râpé et les épinards cuits.

Étaler la pâte et y déposer des petites portions de la farce.

Refermer la pâte en formant des chaussons et les frire jusqu'à ce qu'ils soient dorés.



Recette de la Tartiflette des Alpes :

La **tartiflette des Alpes** est une variante réconfortante de la tartiflette traditionnelle, combinant pommes de terre, lardons, oignons et fromage local, comme le Reblochon ou le fromage des Alpes. Ce plat **crémeux et délicieux** est parfait pour un repas convivial.

Ingrédients : 1 kg de pommes de terre, 200g de lardons, 2 oignons, 1 Reblochon ou fromage des Alpes, 20 cl de crème fraîche, sel, poivre.

Préparation :

Cuire les pommes de terre à l'eau puis les couper en rondelles.

Faire revenir les lardons et les oignons émincés.

Dans un plat à gratin, disposer les pommes de terre, les lardons et les oignons, puis verser la crème fraîche.

Couvrir de fromage coupé en deux et enfourner à 200°C jusqu'à ce que le fromage soit fondu et doré.



Recette des Oreilles d'Anes :

*Les **oreilles d'ânes**, un plat traditionnel des Hautes-Alpes, sont préparées avec des **épinards sauvages**, de la **béchamel** et du **fromage**, souvent **gratinés au four**. Ce plat gourmand est à découvrir absolument lors de votre visite en Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Ingrédients : 500g d'épinards sauvages, 50g de beurre, 50g de farine, 500ml de lait, 100g de fromage râpé, sel, poivre.

Préparation :

Faire blanchir les épinards et les égoutter.

Préparer une béchamel en faisant fondre le beurre, ajoutant la farine et le lait progressivement.

Mélanger les épinards à la béchamel et disposer dans un plat à gratin.

Saupoudrer de fromage râpé et gratiner au four à 180°C jusqu'à ce que le dessus soit doré.



Tarte de Champsaur / Tarte des Alpes à la confiture

La tarte de Champsaur est une spécialité culinaire de la vallée du Champsaur, située dans les Alpes françaises. Le Champsaur se situe dans l'une des sept vallées qui composent le Parc national des Écrins. Son origine exacte est incertaine, mais il semblerait que la recette remonte à plusieurs siècles.



Ingrédients

300 g de confiture framboise - myrtilles ou fruits rouges
120 g de beurre doux froid bio coupé en dés
220 g de farine bio T65
2 cuillères à soupe d'eau froide
1 cuillère à soupe de sucre en poudre
1 jaune d'œuf

Préparation

Dans un cul de poule (ou au robot), mélangez ensemble la farine, le beurre, le sucre ainsi qu'une pincée de sel. Ajoutez ensuite l'eau froide et malaxer du bout des doigts (ou avec l'ustensile à pétrir du robot) afin d'obtenir une pâte homogène.

Formez une boule que vous recouvrirez de cellophane. Placez-la au frigo pendant 30 minutes.

Sortez la pâte du frigo et étalez-la en fine couche sur du papier sulfurisé à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Formez un rond de 28 cm de diamètre environ. Récupérez les chutes de pâtes (ils serviront pour faire les croisillons au-dessus de la tarte) Pour cela découpez environ 6 à 8 bandes de pâtes.

Placez au réfrigérateur pendant de nouveau 30 minutes.

Sortez le cercle de pâte du frigo ! Faites-le cuire à blanc durant 10 minutes à 220°C.

A la sortie de la pâte du four, étalez généreusement la confiture sur la pâte puis déposer délicatement par-dessus les bandelettes en forme de croisillons.

Badigeonnez les croisillons de jaune d'œuf à l'aide d'un pinceau pour avoir un aspect doré !

Enfin vous pourrez enfourner pour 15 minutes au four baissé à 180°C. Servir lorsque la tarte est refroidie. Optionnel : Pour une version plus élégante vous pouvez saupoudrer les croisillons de sucre glace à la sortie du four !

Le bulletin a été pensé et rédigé par Marie Paule BODIN, Marie-Laure TOURAINE et Jocelyne DUMONTET.

Nous espérons que vous prendrez du plaisir à le lire. Retrouvez le P'tit Touveracois sur le site Internet de la commune Touverac.fr

Nous attendons vos suggestions, merci de les faire parvenir à la mairie (mairie-touverac@wanadoo.fr).

Responsable de la publication : Jocelyne DUMONTET

Ce journal a été imprimé par l'ATELIER D'IMPRESSION 17130 MONTENDRE en 345 exemplaires.